



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E115951

VALABLE JUSQU'AU 07/12/2026

ÉDITÉ LE

26/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 06/09/2023
8 000

Raison sociale : BOUDES ET FILS

21 AVENUE DU LAC
12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RODEZ

Siret : 480 464 320 00013

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 8304092

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 2750289004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 2750289004

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 05 65 46 57 21

Portable : 06 37 34 71 96

Fax :

Site Internet :

E-mail : boudes.et.fils@orange.fr

Responsabilité légale :

BOUDES JULIEN GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/12/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	27/02/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	27/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/11/2025
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/12/2022
o Chaudière bois	27/02/2024
o Poêle ou insert bois	27/02/2024
o Pompe à chaleur : chauffage	28/03/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	28/03/2024
o Radiateurs électriques, dont régulation.	13/12/2022
o Ventilation mécanique	12/12/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.